

LA VOIX

Paroisses de :
SIBRET - MORHET
CHENOEGNE
24^e ANNEE



Unité pastorale de Vaux-sur-Sûre

Abbé Philippe MEYER
Place du Marché, 5 (V/S)
[0493/83.48.76]

Abbé Charlemagne TIEBREY
Remoiville, 8 (V/S)
[0466/17.58.37]

Numéro 294
Avril 2025



Année C
S. Luc



MESSES DOMINICALES POUR NOTRE U.P. DE VAUX-SUR-SÛRE

	LES SAMEDIS	LES DIMANCHES
Sem. 01	18H00 : Nives – 18H00 SIBRET	09H30 : Juseret – 11H00 : Rosières et Grandru
Sem. 02	18H00 : Nives – 18H00 : MORHET	09H30 : Hompré – 11H00 : Vaux-sur-Sûre et Assenois
Sem. 03	18H00 : Nives – 18H30 : Remichampagne	09H30 : Lescheret – 11h00 : SIBRET et Bercheux
Sem. 04	18H00 : Nives – 18H00 : CHENOEGNE	09H30 : Remoiville – 11H00 : Vaux-sur-Sûre et Assenois
Sem. 05	En règle générale 18H00 → MORHET et NIVES	

EDITORIAL

La Semaine sainte et le Triduum pascal

La Semaine sainte, qu'ouvre le dimanche de la Passion du Seigneur, recouvre à la fois les derniers jours du Carême jusqu'au soir du Jeudi saint et les trois jours du Triduum pascal. Elle commence par ce qu'on appelle communément le dimanche des Rameaux, où la réforme liturgique de 1955 avait donné à la procession des Rameaux une ampleur qu'elle n'avait jamais connue. Ce dimanche qui est le sixième dimanche du Carême, commémore l'entrée solennelle de Jésus à Jérusalem et, déjà, la Passion du Seigneur, dont on lit le récit cette année selon l'évangéliste Luc.

La Semaine comprend aussi les derniers jours du Carême c'est-à-dire le Lundi saint, le Mardi saint, le Mercredi saint, ainsi que la journée du Jeudi jusqu'à la messe de la Cène. C'est à partir de ce moment que commence vraiment le Triduum pascal qui se terminera le soir du dimanche de Pâques.

Les trois jours du Triduum célèbrent donc successivement le Christ dans sa Passion, le Christ au tombeau et le Christ ressuscité. Ce Triduum pascal est au centre de l'année liturgique.

Extrait du Missel des dimanches 2025 page293

Sam. 05 avril 25 (18h00)	SIBRET
5^e dimanche de Carême de l'année C	
<i>Lectorat : Thomas DUMONT</i>	

- **M.an.** pour Louis VERLAINE ; pour Sophie LOUIS ; pour Marie-Louis LEONARD et Joseph DUMONT
- **M.ch.** pour les défunts famille MAQUET-KIMUS ; pour Léon et Albert PIERRET, Orpha et Ignace MARECHAL ; pour Janine LIEGEOIS et Louis HENKINET et défunts famille HENKINET-LIEGEOIS ; pour les défunts famille PHILIPPART-CAPRASSE ; pour Robertine SERVAES, Joseph et Jeanne BROLET, Joseph et Florian LOUIS ; pour les défunts de la famille PEKUS-DOUCET ; pour Joseph GROGNA et Léonie PIRON ; pour Germain GEORGES

Sam. 12 avril 25 (18h00)	MORHET (messe enregistrée)
Dimanche des Rameaux et de la Passion du Seigneur de l'année C	
<i>Lectorat : Jean-Emile GRESSE</i>	

- **M.ch.** pour Alphonse LECOMTE, Alice SCHUMER et Germain LECOMTE ; pour Raymond PALIGOT ; pour Carine THIRY, Louis THIRY et Marie-Thérèse CHOFFRAY
- **M. fondée** pour Charles THIRY

Triduum pascal 2025	
Jeudi saint 17 avril	18H00 SIBRET – 18 H00 Nives
Vendredi saint 18 avril	15H00 : <u>Chemin de Croix</u> : Vaux-sur-Sûre – Assenois – Juseret – Bercheux – SIBRET - CHENOGNE 18H00 Bercheux – 18H00 CHENOGNE
Samedi saint 19 avril	20H00 : Vaux-sur-Sûre - 20H00 : MORHET
Dimanche de Pâques	10H30 : SIBRET – 10H30 : BERCHEUX
<i>Lectorat</i> →	<i>Jeudi saint</i> : Georges MARTIN ou Anne THIRY
	<i>Vendredi saint</i> : Fernande THIRY et Georges MARTIN
	<i>Samedi saint</i> : Jean-Emile GRESSE – Anne THIRY – Myriam LAMOLINE et Jean-Louis PECHON

Note : le lectorat est donné à titre indicatif pour le Triduum pascal.

➔ *La veillée pascale sera normalement enregistrée par STUDIO S et retransmise le lendemain sur les ondes sur le 107.4 MHz.*

Dim. 20 avril 25 (10h30)	SIBRET
Dimanche de Pâques de l'année C	

Pas d'intentions particulières
Messe avec participation des enfants du catéchisme

Sam. 26 avril 25 (18h00)	CHENOGNE
2^e dimanche de Pâques de l'année C	
<i>Lectorat : Marylène DEHEZ</i>	

- **M.an.** pour Maria LANNERS ; pour Simon AMANFO
- **M.ch.** pour les défunts de la famille COPINE-ANTOINE
- **M.ch (si)** pour Albert WILLOT, Marguerite ZABUS, Jean-Louis WILLOT, Eléodore TABART et Julienne PIROTTE

Quelques annonces et informations générales

1. **Préparation au baptême : le mer. 02 avril 2025 (20h00) s'inscrire au 0493.83.48.76**
 - Samedi 12 avril 2025 (15H00) à **MORHET** – baptême de Gaspard **LAMBERMONT**, fils d'Antoine et de Pauline **GREGOIRE**
 - Samedi 12 avril 2025 (15H30) à **SIBRET** – baptême d'Elisa **DESIL**, enfant de Gérémy et d'Anne-Lise **KNOTT**
2. **En général**
 - 04 avril : 15H00 → Chemin de Croix à **CHENOEGNE** suivi de la messe à 15H30
 - Possibilité de recevoir le sacrement de la réconciliation
3. **Une réflexion du pape François pour avril 2025**

Prions pour que l'utilisation des nouvelles technologies ne remplace pas les relations humaines, mais respecte la dignité des personnes et aide à affronter les crises de notre temps.
4. **Le saviez-vous par soucis de transparence !**

Le clergé est déterminé par un Décret impérial sous Napoléon Bonaparte (*)
En voici quelques extraits répartis sur les bulletins suivants (Extraits officiels)

Sources : divers journaux traitant de ce sujet – Moniteur belge
Loi du 30 décembre 1809

Sites web : Cathobel et Diocèse de Namur et autres de la Région wallonne

(*) *Napoléon Bonaparte se fait sacré empereur sous le nom de **Napoléon 1^{er}** lors d'une cérémonie à Notre-Dame de Paris en présence du pape PIE VII le 02 décembre 1804.*

Traitement et pensions des ministres du culte

- a) En ce qui concerne le culte catholique, sa reconnaissance a pour effet de faire supporter par l'État les traitements et les pensions de ses ministres du culte.

En vertu de l'article 181 de la Constitution, les traitements et pensions des ministres du culte sont à charge de l'État. Depuis 1963, les montants sont identiques, que l'on soit curé, desservant, vicaire ou chapelain, un peu moindre pour les diacres mariés et les assistant(-e)s pastoraux(-ales). L'ancienneté n'entre pas en ligne de compte. **A noter que les vicaires n'ont pas un droit strict au logement gratuit.**

Pratiquement, lorsque l'Évêque nomme un prêtre en paroisse, les services de l'évêché le renseignent dans ce qu'on appelle l'état des traitements, envoyé chaque mois au Service Public Fédéral Justice (SPFJ). Cet état sert de justificatif pour le paiement du traitement par le SPFJ.

- b) De plus en plus souvent, un prêtre dessert plusieurs paroisses. Dans ce cas, il peut solliciter de son Évêque **l'obtention d'un traitement de cumul**, qui équivaut à 1,5 fois le traitement simple. Par le jeu de la taxation (précompte professionnel), le traitement net de cumul n'atteint cependant pas 1,5 fois le traitement net simple. Un traitement cumulé se limite à un seul cumul, quel que soit le nombre de paroisses desservies.

Le curé ou desservant de paroisse n'a droit à aucune autre rémunération pour ses fonctions paroissiales. Les « suppléments de traitement au curé » (art. D36 des comptes de fabrique) et « suppléments de traitement aux vicaires » (art. D37) ne sont plus admis, de même que d'éventuels frais de déplacements » (au motif que les curés, desservants et vicaires bénéficient, lorsqu'ils desservent plusieurs paroisses, d'un traitement majoré (cumul) qui leur permet de faire face à leurs frais de déplacement).

Par contre, le curé ou desservant de paroisse (mais non le vicaire ou le chapelain) a droit au logement gratuit fourni par la commune.

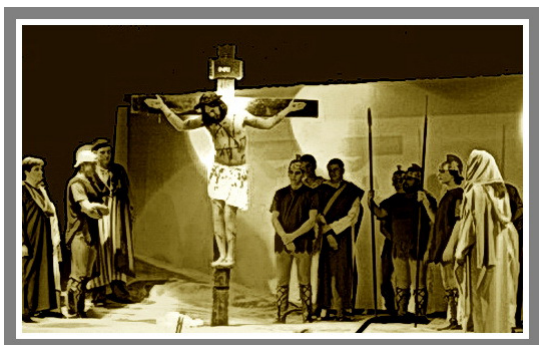
Le logement peut être fourni sous trois formes ; un presbytère, un autre

logement (convenable ...) ou une indemnité lui permettant de se loger correctement.

➔ Prochain bulletin : Oblation des fidèles

La Passion de Sibret, version 2007, diffusée sur grand écran !

La Passion à Sibret comptabilise plus de **50 000** spectateurs cumulés durant toutes ces années de représentations, venus assister à près de **200** représentations depuis **1951**, auxquelles une petite **centaine** de personnes ont contribué chaque année et ont fait de ce spectacle une réussite incontestable. La Passion, c'est aussi des amateurs et des bénévoles qui chaque année grâce aux **centaines** d'heures passées pour les répétitions et à la confection d'un décor sur une scène de **100 m²**; grâce à la volonté de faire de ce spectacle un programme de qualité, ont réussi à faire revivre magnifiquement cette tradition issue de notre Histoire et de notre culture à tous durant plus de 60 ans.



Au fil des décennies, le spectacle a évolué sans cesse. A la demande de certaines personnes, nous vous proposons d'assister à la projection sur grand écran de la version 2007, filmée par **Silencio Prod.**

Ce fut la première version écrite et mise en scène par **Benoît Callant**. La direction musicale était assurée par **Cédric Gustin** qui avait réuni autour de lui des choristes, pour la plupart issus de notre commune.

Sur scène vous pourrez retrouver des visages familiers dont une **trentaine** d'acteurs, une **quinzaine** de figurants et une **vingtaine** de choristes. Ensemble, ils avaient la volonté de perpétuer cette étonnante réussite qui mélangeait avec succès théâtre et tradition religieuse.



Cette séance unique est programmée
le mercredi 16 avril à 20h.

➔ **ENTREE GRATUITE**

Infos et réservations : 0474/38 69 64

ou **www.cercleculturelsibret.be**

Texte envoyé par Christophe HINCK via mail en date du 03 mars 2025 à 17H21

Bonnes fêtes pascales !

© Rédaction et mise en pages : **André LECOMTE** (0477.60.00.59)

Photocopies : **Thomas DUMONT** (061.26.71.67)